

■ **Association du Festival de Jazz International de Fribourg**, à Fribourg, CH-217-1002552-7, organisation de festivals de Jazz à Fribourg, etc. (FOSC du 05.05.2009, p. 8). Rectification: l'inscription n° 2150 du 29.04.2009 (FOSC du 05.05.2009, p. 8) est rectifiée et complétée en ce sens que: Par arrêt du 07.04.2008, le Tribunal cantonal de Fribourg a accordé à l'association un sursis concordataire de quatre mois à compter du 07.04.2008. Signature individuelle de Emery Alexandre, de Vuisens, à Fribourg, commissaire au sursis. Par jugement du 26.08.2008, le Président du Tribunal civil de la Sarine a homologué le concordat.

Registre journalier no 3591 du 09.07.2009
(05140374 / CH-217.1.002.552-7)